

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 27 MARS 2024

Date de la convocation
21.03.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 26
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le vingt sept mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER,
M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme BAUDU-HASCOET, Mme PELLETIER, M. BONNET

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à M. Jean-Louis DOUX

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

**Convention avec le Département de la Vienne pour le dépôt d'archives
communales aux Archives Départementales de la Vienne**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

La commune de Loudun effectue le dépôt aux Archives Départementales de la Vienne, dans le cadre fixé à l'article L212-12 du Code du patrimoine, sous formes d'originaux, d'un ensemble de documents antérieurs pour l'essentiel à 1950 (12 mètres de documents environ).

Compte tenu de leur date, ces documents constituent un complément logique aux archives déjà déposées par la Commune de Loudun aux Archives Départementales de la Vienne en 2004 et 2007.

Des dépôts complémentaires de documents pourront avoir lieu, après signature d'un avenant à la présente convention modifiant l'annexe relative à l'état sommaire des archives déposées.

Il est proposé de passer une convention définissant les conditions et modalités de ce dépôt.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :10 AVR. 2024.....

Publié le :10 AVR. 2024.....

Notifié le :

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Département de la Vienne et tout autre document s'y rapportant.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

